

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N° CE1070

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 52, après la référence :

« article 6, »,

insérer les mots :

« les mots "d'habitation principale" sont remplacés par les mots : "de résidence principale," »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.